

Amer retour de Budapest

Le témoignage d'un patient ayant tenté l'aventure d'un traitement implantaire en Hongrie.

Le Conseil national est régulièrement sollicité par des patients ayant tenté l'aventure des soins en Hongrie. Nous avons reçu le courrier ci-dessous, également envoyé à *60 Millions de consommateurs*. Nous le reproduisons avec les réserves d'usage puisqu'il ne rend compte que de la seule vérité du patient.

VENTE FORCÉE ET ABUS DE CONFIANCE

«Je viens de me faire poser mon premier implant dentaire en France, ayant attendu pour cela d'avoir une bonne mutuelle [...]. Au préalable, alors que j'étais à mon compte, j'ai voulu essayer la solution d'une pose d'implant à la clinique X, à Budapest, Hongrie [...] sur la recommandation d'une amie.

[Deux mois avant son déplacement, et comme la clinique hongroise le lui a demandé, le patient se fait extraire une dent en France].

Arrivé à Budapest, j'ai droit à une prise en charge très commerciale : chauffeur pour me conduire dans un labo privé pour une radio – 80 euros –



puis attendre devant un écran avec accès Internet avant consultation du dentiste.

Lors de la consultation avant le traitement, le D^r X me dit que je n'ai pas assez de matière osseuse (pourtant, deux mois auparavant, en France, le praticien ayant extrait la dent

avait pris soin d'en laisser suffisamment) et me propose, moyennant un supplément non prévu dans le devis, de m'en rajouter avant de poser l'implant dans la journée.

Déçu par cette sorte de vente forcée dans un pays dont je ne parle pas la langue et où je me

rends pour la première fois, je refuse d'aller plus loin et annule le soin. Un an après, je constate que la même clinique hongroise expose au salon du tourisme de Paris pour continuer à prospecter sur cette bonne clientèle française et faire jouer une concurrence européenne. Mon soin s'est finalement bien déroulé avec un chirurgien-dentiste installé en Essonne depuis de longues années, qui m'a bien confirmé que j'avais largement assez de matière osseuse pour effectuer cet implant dans les meilleures conditions.

Au-delà de mon cas personnel, j'attire toute votre attention sur ce type de pratiques – pour moi commerciales – pouvant s'assimiler à de la vente forcée en abusant manifestement de la confiance de clients à pouvoir d'achat modeste ayant osé aller dans ce type d'établissements du fait d'un coût très élevé en France. Le patient n'a évidemment aucun recours contre ce type de pratiques à la limite de la déontologie telle qu'elle est appliquée dans notre pays.» ■